

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 390

22 février 2006

SOMMAIRE

Accenture S.C.A., Luxembourg	18703	Immo Focus, S.à r.l., Luxembourg	18702
Accenture S.C.A., Luxembourg	18708	Immowald S.A., Howald	18677
Accenture S.C.A., Luxembourg	18708	Indesit Company Financial Services Luxembourg	
Accenture S.C.A., Luxembourg	18712	S.A., Luxembourg	18691
Agrinvest Europe S.A., Luxembourg	18689	J.B. Wines S.A., Luxembourg	18673
Asia Fund Management Company S.A., Luxem-		LBREP II Sierra Blanca, S.à r.l., Senningerberg ..	18684
bourg	18720	Leglux, S.à r.l., Howald	18683
B.P.I.I. S.A.H., Luxembourg	18718	Lowendal Holding S.A., Luxembourg	18688
B.P.I.I. S.A.H., Luxembourg	18718	Lowendal Holding S.A., Luxembourg	18688
C & C Trading International, S.à r.l., Luxembourg	18712	Lowendal Holding S.A., Luxembourg	18688
Centre G.R., S.à r.l., Windhof	18690	Marketing and Support Services, S.à r.l., Luxem-	
Crescent Euro Self Storage Investments, S.à r.l.,		bourg	18674
Luxembourg	18691	Matéris Holding Luxembourg S.A., Luxembourg .	18702
Crescent Euro Self Storage Investments, S.à r.l.,		Multinational A-Group S.A., Luxembourg	18676
Luxembourg	18691	Project Management and Consulting, S.à r.l., Be-	
Décors-Cuisines, S.à r.l., Rodange	18689	reldange	18677
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg		San Quirico S.A., Luxembourg	18701
S.A., Luxembourg	18713	San Quirico S.A., Luxembourg	18701
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg		Satine International S.A., Luxembourg	18692
S.A., Luxembourg	18715	Satine International S.A., Luxembourg	18694
Dinder's S.A.H., Luxembourg	18695	Snack Soleil, S.à r.l., Dudelange	18719
Dinder's S.A.H., Luxembourg	18695	Snack Soleil, S.à r.l., Dudelange	18720
Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A., Luxem-		Son et Vision Mentz, S.à r.l., Rodange	18689
bourg	18695	Trisport, S.à r.l., Echternach	18683
Eikon Mezzanine Invest IV Holding S.A., Luxem-		Unigra International S.A., Luxembourg	18703
bourg	18677	Unilux International S.A., Goetzingen	18715
F.R. Sunrise Holding S.A., Luxembourg	18690	Veropar S.A., Luxembourg	18694

J.B. WINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 35, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 89.966.

Corinne Marquillie démissionne de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060574.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

MARKETING AND SUPPORT SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 112.050.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KPMG TAX, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 50.868, ici représentée par Monsieur Carlo Jentgen, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Chapitre I^{er}. Objet, Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services administratifs complémentaires aux activités exercées par ses associés.

D'une façon générale, la Société peut entreprendre toutes autres activités susceptibles de favoriser ou de compléter l'objet ci-avant mentionné.

La Société ne prestera des services administratifs qu'envers d'autres sociétés du groupe KPMG.

Art. 3. La Société prend la dénomination de MARKETING AND SUPPORT SERVICES, société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La gérance pourra établir des sièges administratifs ou des succursales, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg que l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne pourra être dissoute que moyennant décision de l'assemblée générale des associés.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est à dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 7. Le capital peut être augmenté en une ou plusieurs fois par la création de parts nouvelles, en représentation d'apports en nature ou en espèces en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les parts sociales nouvelles doivent être entièrement libérées et toutes réparties lors de leur création.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider la réduction du capital social pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, notamment au moyen d'un remboursement aux associés, d'un rachat de parts ou d'une réduction du montant nominal ou du nombre des parts, le tout dans les limites fixées par la loi.

Art. 8. Les parts sociales ne sont cessibles, que ce soit entre associés ou non, que moyennant accord préalable donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Cet accord n'est pas requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'accord, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'accord. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

En cas de décès, d'absence, d'incapacité ou d'une circonstance similaire affectant un associé, la Société a le droit de racheter à un prix à calculer selon les dispositions d'un règlement d'ordre interne arrêté par l'assemblée générale, les parts de l'associé décédé ou affecté par l'une de ces autres circonstances.

Art. 9. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit de vote ainsi qu'une quote-part dans le capital social.

Art. 10. L'assemblée des associés décide librement des droits de chaque associé dans les bénéfices, réserves et plus-values latentes, sans que ces droits ne soient nécessairement proportionnels au nombre de parts détenues par chaque associé.

Art. 11. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts, au règlement d'ordre interne et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Chapitre III. Gérance

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance d'au moins deux gérants nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée. Les gérants sont révocables ad nutum par les associés.

Le conseil de gérance fonctionnera comme organe collectif. Il a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la Société et pour la réalisation de l'objet social, sans préjudice des attributions réservées à l'assemblée générale.

Pour la représentation de la Société, la signature d'un seul gérant est requise. La gérance déterminera toute autre délégation de signature.

Art. 13. Les réunions du conseil de gérance sont présidées par le président, ou par un gérant désigné à ces fins par le président.

Les gérants peuvent émettre leur vote soit par lettre, soit par télégramme, télécopie ou courrier électronique à confirmer par lettre.

Les gérants peuvent donner, soit par lettre, soit par télégramme, télécopie ou courrier électronique à confirmer par lettre, procuration à l'un d'entre eux de les représenter et voter en leur nom et place (un même membre du conseil ne pouvant représenter plus d'un gérant). Les procurations seront annexées au procès-verbal de la réunion.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des membres du conseil en fonction.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre tenu au siège de la Société. Les procès-verbaux sont signés par tous les membres présents à la réunion.

Chapitre IV. Assemblées générales

Art. 14. Les décisions des associés sont prises soit par résolution circulaire, soit en assemblée générale. Les assemblées générales représentent l'universalité des associés. Leurs décisions sont obligatoires pour tous.

Art. 15. Les associés peuvent être réunis en assemblée générale à toutes les époques de l'année par le président du conseil de gérance. L'assemblée générale peut aussi être convoquée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les réunions sont tenues au jour, heure et lieu désignés dans les convocations.

Art. 16. Les convocations aux assemblées générales sont faites quinze jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion par lettres recommandées adressées à chacun des associés.

Elles contiennent l'ordre du jour.

Art. 17. L'ordre du jour de chaque assemblée est arrêté par le président ou par les associés qui la convoquent.

Il ne peut être mis en délibération que les propositions portées à l'ordre du jour, à moins que l'assemblée ne décide à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de délibérer aussi sur d'autres objets.

Les associés ne peuvent se faire représenter à l'assemblée que par un autre associé, porteur de procuration.

Art. 18. L'assemblée est présidée par le président du conseil de gérance, ou en son absence, par un gérant désigné à ces fins par lui.

Le président nomme un secrétaire choisi ou non parmi les associés.

Art. 19. Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le président et le secrétaire de chaque assemblée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par deux membres du conseil de gérance.

Art. 20. Les décisions des assemblées générales ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les présents statuts ne stipulent la nécessité d'une majorité supérieure. Les décisions relatives à l'article dix des présents statuts ainsi que celles relatives à l'affectation des bénéfices aux réserves et à la distribution d'un dividende aux associés, requièrent la majorité des associés représentant l'unanimité des voix des associés.

L'assemblée générale arrête le règlement d'ordre interne, entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales et sur les comptes annuels présentés par le conseil de gérance; elle approuve, redresse ou rejette les comptes; elle fixe le dividende à répartir; elle décide les emprunts et les garanties y afférentes; elle nomme le ou les gérants et le président du conseil de gérance, et d'une manière générale se prononce souverainement sur tous les intérêts de la Société et décide sur toutes les questions qui lui sont soumises, pourvu qu'elles n'emportent pas modifications aux présents statuts ou transferts de parts à des non associés.

Art. 21. Sauf les dispositions contraires ci-après exprimées, l'assemblée générale peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les modifications sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toutefois les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société et modifier les dispositions relatives aux règles de quorum et de majorité applicables aux décisions de l'assemblée générale.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices, Réserves

Art. 22. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

Art. 23. A la fin de chaque année sociale, le conseil de gérance établi les comptes annuels et les communiquent aux associés endéans les trois mois.

Les associés décideront soit par décision circulaire, soit en assemblée générale de l'approbation des comptes annuels, de la décharge aux gérants, et de l'affectation du bénéfice disponible.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par KPMG TAX, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (1.400 EUR).

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est établi au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Deuxième résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Roger Molitor, expert-comptable, né à Wiltz, le 14 mai 1953, ayant son domicile professionnel au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
- Monsieur Louis Thomas, conseiller fiscal, né à Verviers (Belgique), le 5 octobre 1963, ayant son domicile professionnel au 10, rue Antoine Jans.

Troisième résolution

Est nommé président du conseil de gérance:

Monsieur Roger Molitor, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Jentgen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 82, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(103646.3/230/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

MULTINATIONAL A-GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 5, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 107.881.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 octobre 2005

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2005, il résulte des résolutions prises que:

L'Assemblée Générale décide d'accepter:

- la démission de l'administrateur, la société ADVANTA BUSINESS SERVICES LLC, ayant son siège à 10940 SW Barnes Road #330 Portland Oregon OR-97225 USA registre n° 258419-90,
- la nomination d'un nouvel administrateur, Anil Nankoesing né le 18 novembre 1968 à Paramaribo, demeurant professionnellement au 5, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,
- le transfert du siège social au 5, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099035.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

PROJECT MANAGEMENT AND CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10, rue Adolphe Weis.
R. C. Luxembourg B 68.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02814, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour PROJECT MANAGEMENT AND CONSULTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(098879.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

IMMOWALD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 88.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02815, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour IMMOWALD S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(098880.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EIKON MEZZANINE INVEST IV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 112.063.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in Luxembourg;

2.- PANEV S.A., having its registered office in Luxembourg;

the first one intervening as founder, the second one as simple subscriber.

Both here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of EIKON MEZZANINE INVEST IV HOLDING S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

3.2. The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3. The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

3.4. The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

3.5. The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.6. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 4. Duration

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), divided into 6,200 (six thousand two hundred) shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders, et divided in Directors A and Directors B.

10.2. The Directors is by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented, in the bounds laid down by its purposes, jointly by a Director A and a Director B, or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General meeting**Art. 16. Powers of the General Meeting**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the 20th of November at 4.00 p.m.

Art. 18. Other General Meetings

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes

Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits**Art. 20. Business Year**

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of July of one year and ends on the last day of June of the following year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation**

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable law**Art. 23. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at the 30th of June 2006.

The first annual General Meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 6,200 (six thousand two hundred) shares as follows:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A.	6,199 shares
2.- PANEV S.A.	1 share
Total	6,200 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euro.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2010:

Directors A:

- a) Mrs Constance Helyar, director, residing in Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (born at Guernsey at 13 February 1948);
- b) Mrs Joanne Baxter, director, residing in Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (born at Guernsey at 12 June 1970);

Director B:

- c) The company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 79.709.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

The company CO-VENTURES S.A., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 48.838.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg;
- 2.- PANEV S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

le premier comparant intervenant comme fondateur, le second comme simple souscripteur.

Ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination EIKON MEZZANINE INVEST IV HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 6.200 (six mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et divisé en Administrateurs A et Administrateurs B.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée, dans le cadre de son objet social, conjointement par un administrateur A et un Administrateur B, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 20 novembre à 16.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier juillet d'une année et finit le 30 juin de l'année suivante.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 30 juin 2006.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 6.200 (six mille deux cents) actions comme suit:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A.	6.199 actions
2.- PANEV S.A.	1 action
Total	6.200 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:

Administrateurs A:

a) Madame Constance Helyar, directeur, demeurant à Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (née à Guernsey, le 13 février 1948);

b) Madame Joanne Baxter, directeur, demeurant à Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (née à Guernsey, le 12 juin 1970);

Administrateur B:

c) La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 79.709.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 48.838.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 34, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103685.3/211/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

LEGLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 65.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02816, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour LEGLUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(098881.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

TRISPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 11, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 95.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02817, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour TRISPORT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(098884.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LBREP II SIERRA BLANCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 112.068.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth of November.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B under number 106.232, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on October 29, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREP II SIERRA BLANCA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Anne Lemonnier, Senior Vice President (London), born on November 14, 1967 in Coutances (France), with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr John Mc Carthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 40 Hamstead Grove, London NW3 6SR, United Kingdom.

The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at Aerogolf Center Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 106.232, et ayant son siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, avec adresse professionnelle à l'Aerogolf Center Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREP II SIERRA BLANCA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-)

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Anne Lemonnier, Senior Vice Président (Londres), née le 14 novembre 1967 à Coutances (France), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, Royaume-Uni.

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), demeurant au 399 Park Avenue, 8^e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

- M. John Mc Carthy, Administrateur, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 40 Hamstead Grove, London NW3 6SR, Royaume-Uni.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à Aerogolf Center Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 20, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103698.3/211/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

LOWENDAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 90.566.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098940.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LOWENDAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 90.566.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098942.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LOWENDAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 90.566.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098944.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SON ET VISION MENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 15, avenue Dr. Gaasch.
R. C. Luxembourg B 40.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BK02818, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour SON ET VISION MENTZ, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(098886.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

DECORS-CUISINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 15, avenue Dr. Gaasch.
R. C. Luxembourg B 51.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02819, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour DECORS-CUISINES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(098887.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

AGRINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.715.

L'an deux mille cinq, le deux novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGRINVEST EUROPE S.A., avec siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, constituée suivant acte notarié du 20 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 329 du 19 juillet 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 24 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2361 du 8 juin 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Aime, directeur financier, demeurant 4, Chemin de l'Azur, CH-1090 La Croix Sur Lutry (Suisse),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Remogna, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Monsieur Dominique Aime en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amenées le conseil d'administration à proposer les points repris à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Dominique Aime, directeur financier chez EUCELIA INVESTMENTS S.A., avec comme adresse professionnelle 22, route de Trèves, BP 1017, L-1010 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Aime, B. Tassigny, C. Remogna, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, vol. 150S, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

G. Lecuit.

(103776.3/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

CENTRE G.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 21.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02820, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour CENTRE G.R., S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(098889.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

F.R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.819.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 novembre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098932.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

INDESIT COMPANY FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.416.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 juillet 2005

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Emanuela Brero de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Sergio Bertasi, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INDESIT COMPANY FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A. Société Anonyme

F. Marzullo / M. Marini

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098923.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CRESCENT EURO SELF STORAGE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 93.753.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue au siège social le 2 novembre 2005 que:

- Les administrateurs suivants ont été renommés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006:
Olivier Dorier, Directeur, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
Henry A. Thompson, Juriste, 2nd Floor, 15 Sloane Square, UK-London SW1W 8ER, United Kingdom;
Asim Zafar, Banquier, Villa 20 - Gate 59, Al-Qadisiya Avenue, Manama, Bahrain;
Muhannad Abdulhassan, Banquier, Villa 6, Quraish Street, Block 1, Al-Nuzha 72901, Kuwait;
Mohammed Chowdhury, Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain.
- Le commissaire aux comptes statutaire PricewaterhouseCoopers a été révoqué et n'est pas remplacé.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100360.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

CRESCENT EURO SELF STORAGE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 93.753.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un gérant

(100359.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SATINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 108.561.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SATINE INTERNATIONAL S.A., a «société anonyme», joint stock company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 108.561 incorporated by deed enacted on May 31, 2005, in process of publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on July 12, 2005, in process of publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hess, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 50,000 (fifty thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Waiving of notice right;
- 2.- Amendment of article 7 of the Articles of Association;
- 3.- Amendment of article 17 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

It is resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

The meeting decides to amend article 7 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer at each and every meeting of the board of directors, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder - who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer - to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the board of directors or any committee thereof.»

Third resolution

The meeting decides to amend article 17 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SATINE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 108.561, constituée suivant acte reçu le 31 mai 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 12 juillet 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation aux délais et formalités de convocation;
- 2.- Modification de l'article 7 des statuts de la société;
- 3.- Modification de l'article 17 des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent aux délais et formalités de convocation prévues par la loi; les actionnaires reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, se considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accordent à voter sur tous les points à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Chaque actionnaire a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil d'administration et à chaque comité lié à ces conseils d'administration. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société - ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur - par l'actionnaire et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil d'administration ou tout comité lié.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Tout actionnaire peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 8, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103784.2/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

SATINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 108.561.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103785.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

VEROPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.148.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 4 novembre 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 octobre 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Giuliano Turata, demeurant à Lavagno (Italie), administrateur-délégué;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098954.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

DINDER'S S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.480.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02552, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour DINDER'S S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(098924.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

DINDER'S S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.480.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour DINDER'S S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(098926.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EIKON MEZZANINE INVEST III HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 112.083.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in Luxembourg;

2.- PANEV S.A., having its registered office in Luxembourg;

the first one intervening as founder, the second one as simple subscriber.

Both here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of EIKON MEZZANINE INVEST III HOLDING S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

3.2. The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3. The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

3.4. The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

3.5. The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.6. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 4. Duration

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), divided into 6,200 (six thousand two hundred) shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders, et divided in Directors A and Directors B.

10.2. The Directors is by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented, in the bounds laid down by its purposes, jointly by a Director A and a Director B, or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General meeting**Art. 16. Powers of the General Meeting**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the 20th of November at 3.30 p.m.

Art. 18. Other General Meetings

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes

Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits**Art. 20. Business Year**

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of July of one year and ends on the last day of June of the following year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation**

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable law**Art. 23. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at the 30th of June 2006.

The first annual General Meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 6.200 (six thousand two hundred) shares as follows:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A.....	6.199 shares
2.- PANEV S.A.....	1 share
Total.....	6.200 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euro.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2010:

Directors A:

- a) Mrs Constance Helyar, director, residing in Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (born at Guernsey at 13 Februar 1948);
- b) Mrs Joanne Baxter, director, residing in Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (born at Guernsey at 12 Juni 1970);

Director B:

- c) The company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 79.709.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

The company CO-VENTURES S.A., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 48.838.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg;
- 2.- PANEV S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

le premier comparant intervenant comme fondateur, le second comme simple souscripteur.

Ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination EIKON MEZZANINE INVEST III HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 6.200 (six mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et divisé en Administrateurs A et Administrateurs B.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée, dans le cadre de son objet social, conjointement par un administrateur A et un Administrateur B, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 20 novembre à 15.30 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier juillet d'une année et finit le 30 juin de l'année suivante.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 30 juin 2006.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 6.200 (six mille deux cents) actions comme suit:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A.	6.199 actions
2.- PANEV S.A.	1 action
Total	6.200 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:

Administrateurs A:

- a) Madame Constance Helyar, directeur, demeurant à Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (née à Guernsey le 13 février 1948);
- b) Madame Joanne Baxter, directeur, demeurant à Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (née à Guernsey le 12 juin 1970);

Administrateur B:

- c) La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 79.709.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 48.838.

- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 34, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103821.3/211/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

SAN QUIRICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 57.601.

Transférée le 18 juin 2004 à SAN QUIRICO S.p.A., Via San Luca 2, I-16124 Gênes, Italie.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04606, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour SAN QUIRICO S.p.A.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(098958.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SAN QUIRICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 57.601.

Transférée le 18 juin 2004 à SAN QUIRICO S.p.A., Via San Luca 2, I-16124 Gênes, Italie.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04607, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour SAN QUIRICO S.p.A.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(098960.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 95.859.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.859, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa résolution circulaire du 6 novembre 2003.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, est annexé à un constat d'augmentation de capital, reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 novembre 2003, numéro 10603 de son répertoire.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, expose:

- Que par constat du 6 novembre 2003, la Société a augmenté son capital social et que ledit acte indique erronément que le prix des actions souscrites par MATERIS MANAGEMENT S.C., MatSC, société civile, MATDIR FCPR ET SOFI-MO, SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE ET MOBILIERE S.A. a été payé par apports en nature consistant en des compensations de créances sur la Société existant en vertu d'un «share purchase agreement» daté du 22 septembre 2003.

- Qu'en réalité les actions souscrites par MATERIS MANAGEMENT S.C., ont été payés par un apport en nature de BSAo émis par MATERIS PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Dès lors, l'acte doit se lire comme suit:

page (4), 3^e alinea, au lieu de:

«Le prix des actions souscrites par MATERIS MANAGEMENT S.C., MatSC, société civile, MATDIR FCPR ET SOFI-MO, SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE ET MOBILIERE S.A. a été payé par apports en nature consistant en des compensations de créances sur la Société existant en vertu d'un «share purchase agreement» daté du 22 septembre 2003, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.»

Il convient de lire:

«Le prix des actions souscrites par MATERIS MANAGEMENT S.C., MatSC, société civile, MATDIR FCPR ET SOFI-MO, SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE ET MOBILIERE S.A. a été payé par apports en nature consistant pour MATERIS MANAGEMENT S.C., en apport de BSAo émis par MATERIS PARTICIPATIONS, S.à r.l. et pour les autres souscripteurs précités en des apports de créances sur la société existant en vertu d'un «share purchase agreement» daté du 22 septembre 2003, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2005, vol. 897, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(104081.3/239/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

IMMO FOCUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 102.178.

—
Décision Collective du 28 septembre 2005

La soussignée: Madame Claudine Greven,

seule associée de la S.à r.l. IMMO FOCUS a pris la décision que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

C. Greven.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098980.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

UNIGRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.748.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire du 7 octobre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luciano Martini, entrepreneur, demeurant à Conselice (Italie), président;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098903.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.874.

RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparait:

Marc Feider, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

Agissant pour et au nom de:

ACCENTURE LTD, une société de droit des Bermudes, agissant en sa qualité de Gérant Commandité de la Société; agissant elle-même en qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de ACCENTURE SCA (la Société), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois constituée par le notaire soussigné, par acte du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 609, du 8 août 2001, modifié pour la dernière fois le 17 janvier 2005 en vertu d'un acte du même notaire non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

- 1.- Le 28 juin 2005, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ACCENTURE S.C.A., suivant acte reçu par le notaire soussigné enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 78, case 6;
- 2.- Il résulte de vérifications effectuées que des erreurs matérielles résultant de l'omission de certains paragraphes apportant des précisions aux modifications statutaires effectuées lors de cette assemblée ont été commises.
- 3.- Qu'en conséquence il convient de procéder à une rectification, et d'apporter les modifications ci-après soulignées à la version anglaise des articles 5, 7, 10 et 24 des statuts, dont la teneur exacte est la suivante:

«**Art. 5. Capital.** The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,802,814,702 (one billion eight hundred and two million eight hundred fourteen thousand seven hundred and two Euro) divided into shares (actions de commandité) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Shares are divided into 319,911,299 (three hundred nineteen million nine hundred eleven thousand two hundred ninety-nine) Class I Common Shares («Class I Common Shares»), 470,958,308 (four hundred seventy million nine hundred fifty-eight thousand three hundred eight) Class II Common Shares («Class II Common Shares»), 433,931,893 (four hundred thirty-three million nine hundred thirty-one thousand eight hundred ninety-three) Class III Common Shares («Class III Common Shares») and 5,000,000 (five million) Class III-A Common Shares («Class III-A Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class III-B Common Shares («Class III-B Common Shares»), 10,000,000 (ten million) Class III-C Common Shares («Class III-C Common Shares»), 10,000,000 (ten million) Class III-D Common Shares («Class III-D Common Shares»), 15,000,000 (fifteen million) Class III-E Common Shares («Class III-E Common Shares»), 15,000,000 (fifteen million) Class III-F Common Shares («Class III-F Common Shares»), 20,000,000 (twenty million) Class III-G Common Shares («Class III-G Common Shares»), 25,000,000 (twenty-five million) Class III-H Common Shares («Class III-H Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class III-I

Common Shares («Class III-I Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class III-J Common Shares («Class III-J Common Shares»), 16,050,000 (sixteen million fifty thousand) Class III-K Common Shares («Class III-K Common Shares»), 5,025,720 (five million twenty-five thousand seven hundred twenty) Class III-L Common Shares («Class III-L Common Shares»), 68,626,707 (sixty-eight million six hundred and twenty-six thousand seven hundred seven) Class III-M Common Shares («Class III-M Common Shares»), and 12,747,835 (twelve million seven hundred forty-seven thousand eight hundred thirty-five) Class III-N Common Shares («Class III-N Common Shares») (Class III-A Common Shares through Class III-N Common Shares are collectively referred to as «Class III Letter Shares»), having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association and namely those differences set out in Articles 5, 6, 7, 8, 19 and 20 hereof.

In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Law, the General Partner of the Company is authorised, at its discretion, to waive entirely or partially or to limit, or to set conditions in respect of any preferential subscription rights of the existing Shareholders for the same period of five years and to determine the amount of issue premium (if any) which will have to be paid by the subscriber(s) in the context of this capital increase.

The Class I Common Shares, the Class II Common Shares, the Class III Common Shares and the Class III Letter Shares are individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares.»

The Class II Common Shares, the Class III Common Shares and the Class III Letter Shares are exclusively reserved for ACCENTURE LTD and its subsidiaries.

The Class III Common Shares and Class III Letter Shares will not entitle their holder to any cash dividend distributions. Class III Common Shares and Class III Letter Shares will give right to newly issued Class III Common Shares also labelled «Class III Bonus Shares» to the extent a cash dividend is paid on Class I Common Shares.

The aggregate value of the Class III Bonus Shares (the «Class III Bonus Shares Value») shall be the amount of any cash dividends that the holders of outstanding Class III Common Shares and Class III Letter Shares would have received had they participated on a fully participating basis with the holders of Class I Common Shares in any cash dividends declared to the holders of the Class I Common Shares.

The number of Class III Bonus Shares issued to holders of Class III Common Shares and Class III Letter Shares in connection with the payment of any cash dividend on the Class I Common Shares shall be determined by dividing (i) the Class III Bonus Shares Value by (ii) the closing price of an ACCENTURE LTD Class A Common Share on the United States trading day immediately prior to the day of issue of the Class III Bonus Shares. Upon such determination, fractional Class III Bonus Shares whether or not issuable to holders of Class III Common Shares or Class III Letter Shares shall be rounded down to the nearest entire number of Class III Bonus Shares. The Class III Bonus Shares shall be issued on the date of payment of the cash dividend on the Class I Common Shares.

All other rights of the Class III Common Shares and Class III Letter Shares, such as rights to liquidation proceeds and voting rights will remain the same as the rights for the Class I Common Shares save as set out otherwise in these Articles of Association.

Any issuances of Class III Bonus Shares to the holder(s) of Class III Common Shares and of Class III Letter Shares in the context of the Authorised Share Capital of the Company (as defined hereafter), shall be recorded at the latest within a month of the issue date by a Luxembourg notary. Full powers are attributed to the General Partner or an appointee of the General Partner to see from time to time to the accomplishment of any formality in connection therewith.

The Class II Common Shares will not entitle their holder to any cash dividend distributions. Class II Common Shares will have the right to receive newly issued Class II Common Shares also labelled («Class II Bonus Shares») to the extent a cash dividend is paid on Class I Common Shares.

The aggregate value of the Class II Bonus Shares («the Class II Bonus Shares Value») shall be the amount of any cash dividends that the holders of outstanding Class II Common Shares would have received had they participated on a ten per cent (10%) participating basis with the holders of Class I Common Shares in any cash dividends declared to the holders of the Class I Common Shares.

The number of Class II Bonus Shares issued to holders of Class II Common Shares in connection with the payment of any cash dividend on the Class I Common Shares shall be determined by dividing (i) the Class II Bonus Shares Value by (ii) 10% of the closing price of an ACCENTURE LTD Class A Common Share on the United States trading day immediately prior to the day of issue of the Class II Bonus Shares. Upon such determination, fractional Class II Bonus Shares whether or not issuable to holders of Class II Common Shares shall be rounded down to the nearest entire number of Class II Bonus Shares. The Class II Bonus Shares shall be issued on the date of payment of the cash dividend on Class I Common Shares.

Any issuances of Class II Common Shares as Class II Bonus Shares to the holders of Class II Common Shares in the context of the Authorised Share Capital of the Company (as defined hereafter), shall be recorded at the latest within a month of the issue date by a Luxembourg notary. Full powers are attributed to the General Partner or an appointee of the General Partner to see from time to time to the accomplishment of any formality in connection therewith.

Upon Class I Common Shares being sold or otherwise transferred by their holder to ACCENTURE LTD or a subsidiary of ACCENTURE LTD, such shares shall as a result of the transfer be automatically relabelled and reclassified as Class III Common Shares. The Company shall subsequently periodically record (with such recordings to occur not less than once in every quarter) in notarial form the reclassification of Class I Common Shares into Class III Common Shares and the General Partner or an appointee of the General Partner is authorised and empowered to see to any requisite formalities in relation with the registration in the share register of the Company and any notarial recording including, without limitation, any amendments which need to be made to these Articles of Association.

Class III Common Shares and Class III Letter Shares are convertible into Class II Common Shares by a resolution of an extraordinary meeting of Shareholders resolving in the manner required for amendments of these Articles of Asso-

ciation. The conversion ratio shall be 1 Class III Common Share or 1 Class III Letter Share for 10 Class II Common Shares. Upon such resolution, the nominal capital shall be increased by EUR 11.25 per Class III Common Share or per Class III Letter Share so converted and Class II Common Shares shall be issued in accordance with the conversion ratio in replacement of the Class III Common Shares or Class III Letter Shares so converted.

Class II Common Shares are convertible into Class III Common Shares by a resolution of an extraordinary meeting of Shareholders resolving in the manner required for amendments of these Articles of Association. The conversion ratio shall be 10 Class II Common Shares for 1 Class III Common Share. Upon such resolution, the nominal capital shall be reduced by EUR 11.25 per 10 Class II Common Shares so converted and the amount of the nominal share capital reduction shall be allocated to the share premium reserve of the Company. In addition, additional Class III Common Shares shall be issued in accordance with the conversion ratio in replacement of the Class II Common Shares so converted.

The Class I Common Shares, the Class II Common Shares, the Class III Common Shares and the Class III Letter Shares are redeemable shares in accordance with the terms of article 49-8 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), and the redemption features laid down in Articles 7 and 8 hereof and the disposal features laid down in Articles 6 and 8 hereof shall apply thereto.

An extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the General Partner, may increase or reduce the subscribed and issued capital.

Notwithstanding the preceding paragraph, the General Partner of the Company is authorised and empowered to render effective an increase of the subscribed and issued capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of 28 June 2005, and expiring on the fifth anniversary of such date, by issuing Shares representing such whole or partial increase of the capital up to the total amount of the Authorised Share Capital (as defined hereafter) and for the number and classes of Shares being the object of the authorisation. The General Partner shall accept, to the extent required and whenever it shall not issue Class II Bonus Shares and Class III Bonus Shares subscriptions for such Shares.

The authorised capital of the Company is set at EUR 50,000,000,000 (the «Authorised Share Capital») consisting of 10,000,000,000 Class I Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 20,000,000,000 Class II Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 9,782,549,738 Class III Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and 5,000,000 Class III-A Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class III-B Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 10,000,000 Class III-C Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 10,000,000 Class III-D Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 15,000,000 Class III-E Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 15,000,000 Class III-F Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 20,000,000 Class III-G Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 25,000,000 Class III-H Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class III-I Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class III-J Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 16,050,000 Class III-K Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,025,720 Class III-L Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 68,626,707 Class III-M Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and 12,747,835 Class III-N Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The General Partner is authorised and empowered for a period of 5 years starting on 28 June 2005 to issue Class I Common Shares and/or Class II Common Shares (whether or not as Class II Bonus Shares) and/or Class III Common Shares (whether or not as Class III Bonus Shares) from time to time including Class III Letter Shares in one or several series bearing different numbers or letters in order to identify them.

The authorisation granted to the General Partner includes the authorisation to issue Shares to itself.

The General Partner is authorised and empowered for the same period of 5 years starting on 28 June 2005 to determine the conditions attaching to any subscription of Shares and to determine the amount of issue premium (if any) which will have to be paid, and it may, from time to time, effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders.

In connection with the authorisation to increase the capital of the Company given to the General Partner up to the amount of the Authorised Share Capital and in compliance with the terms of article 32-3(5) of the Law, the General Partner is authorised, at its discretion, to waive entirely or partially or to limit, or to set the conditions in respect of any preferential subscription rights of the then existing Shareholders of the Company.

The General Partner is further authorised to cause the Company to issue warrants, convertible bonds or assimilated instruments or bonds with warrants or subscription rights or to issue any financial instruments convertible into Shares under the terms and conditions to be set by the General Partner.

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5 of the Articles of Association of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording and publication of such increase and such amendment.

The Company recognises only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person is appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Shares of the Company are and they continue to stay in registered form. The Shares are not certificated, but a certificate (certificat d'inscription nominative) witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Company and the number of Shares held by it shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

A share register shall be kept at the registered office of the Company and, to the extent the General Partner shall so decide, with a transfer agent and registrar. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected notice address, the number of Shares held by it, the class of Shares, the amounts paid in on each such Share, the transfers of Shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrear, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten per cent (10%) per year or such other rate as may be determined by the General Partner from time to time calculated from the date when the payment was due until the date of the actual payment.»

Art. 7. Redemption of Shares. Subject to any contractual restrictions on Transfer by a holder set forth in any contract or agreement to which the Company or any of its affiliates is a party or set forth in Article 8 of these Articles of Association, Class I Common Shares shall be redeemable for cash at the option of the holder by giving irrevocable notice of an election for redemption to the Company.

At the initiative of the General Partner, the Company is authorised to redeem any Class I Common Share or any series held by any Limited Shareholder that becomes a Limited Shareholder after May 31, 2001 (or such other date that the Supervisory Board shall declare to be the date of the consummation of the Accenture group of companies' transition to a corporate structure) (a «Subsequent Limited Shareholder») for ACCENTURE LTD Class A Common Shares if the Company receives a satisfactory opinion from an internationally recognized counsel or professional tax advisor that such redemption should be tax-free with respect to such Subsequent Limited Shareholder. If the redemption of the Class I Common Share will be done in the context of or accompanied by a share capital reduction of the Company or a cancellation of Shares, the redemption must in addition be approved by a resolution at a meeting of Shareholders passed by a two-thirds majority of those present and voting, including the consent of the General Partner.

The redemption price for a Class I Common Share to be paid in ACCENTURE LTD Class A Common Shares shall equal a number of ACCENTURE LTD Class A Common Shares equal to the Valuation Ratio (as defined in Article 24). The redemption price for a Class I Common Share to be paid in cash shall equal the Valuation Ratio multiplied by the Market Price of an ACCENTURE LTD Class A Common Share (as defined in Article 24) as of either (i) the United States trading day (as defined in Article 24) on which the Company receives a notice of an election for redemption with respect to such Class I Common Share if such notice is received prior to the close of trading of ACCENTURE LTD Class A Common Shares on the New York Stock Exchange or any other exchange on which they may be listed from time to time or (ii) the United States trading day immediately following the United States trading day on which the Company receives a notice of an election for redemption with respect to such Class I Common Share (if such notice is received after the close of trading of ACCENTURE LTD Class A Common Shares on the New York Stock Exchange or any other exchange on which they may be listed from time to time). The redemption price for any Class III Common Share or Class III Letter Share shall, subject to equality of shareholder treatment, be agreed between the Company and the holder thereof. The redemption price for Class II Common Shares shall constitute 10% of the price agreed in respect of a Class III Common Share or a Class III Letter Share between the Company and the holder of Class III Common Shares or of Class III Letter Shares.

The Company is authorized to redeem its Class II Common Shares or Class III Common Shares at the initiative of the General Partner. If the redemption of the Class II Common Shares or Class III Common Shares will be done in the context of or accompanied by a share capital reduction of the Company or a cancellation of Shares, the redemption of the Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders passed by a two thirds majority of those present and voting, including the consent of the General Partner.

Notwithstanding the foregoing, at the option of the Company represented by the General Partner, the redemption price payable to any Subsequent Limited Shareholder in connection with any redemption under this Article 7 may be paid in cash or in ACCENTURE LTD Class A Common Shares and any holder, including, for the avoidance of doubt, the General Partner, and the Company may agree that the Company may redeem such holder's or part of such holder's Class I Common Shares, Class II Common Shares, Class III Common Shares and/or Class III Letter Shares for different consideration or for consideration determined differently.

Notwithstanding anything to the contrary, a holder of Class I Common Shares shall not be entitled to have Class I Common Shares redeemed or transferred to the Company or to Accenture Ltd or any subsidiary thereof, and the Company shall have the right to refuse to honor any request for redemption of Class I Common Shares, (i) at any time or during any period, including, without limitation, during a «blackout period», if the Company determines, based on the advice of counsel (which may be inside counsel), that there is material non-public information that may affect the Average Price Per Share (as defined below) at such time or during such period, (ii) if such redemption would be prohibited under applicable law or regulation (in each case regardless of whether the redemption price is payable in ACCENTURE LTD Class A Common Shares, cash or other consideration) or (iii) from the date of the announcement of a tender offer by the Company or any of its affiliates for Class I Common Shares, or any securities convertible into, or exchangeable or exercisable for, Class I Common Shares, until the expiration of ten United States business days after the termination of such tender offer, provided that nothing in this clause (iii) shall preclude any holder of Class I Common Shares from tendering Class I Common Shares in any such tender offer.

The Company may adopt reasonable procedures for the implementation of the redemption provisions set forth in this Article 7, including, without limitation, procedures for the giving of notice of an election for redemption.»

«Art. 10. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on November 15 at 12:00 noon. If such day is not a Luxembourg business day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.»

Other meetings of Shareholders may, subject to applicable law, be held at such place and at such time as may be specified by the General Partner in the respective notices of meeting.

For the purposes of the Articles of Association, a «Luxembourg business day» shall mean a day on which banks are ordinarily open for business in the City of Luxembourg, Luxembourg.»

«Art. 24. Definitions. The «Average Price Per Share» as of any day shall equal the average of the high and low sales prices of ACCENTURE LTD Class A Common Shares as reported on the New York Stock Exchange (or if the ACCENTURE LTD Class A Common Shares are not listed or admitted to trading on the New York Stock Exchange, on the American Stock Exchange, or if the ACCENTURE LTD Class A Common Shares are not listed or admitted to trading on the American Stock Exchange, on the Nasdaq National Market, or if the ACCENTURE LTD Class A Common Shares are quoted on the Nasdaq National Market, on the over-the-counter market as furnished by any nationally recognized New York Stock Exchange member firm selected by ACCENTURE LTD for such purpose), net of customary brokerage and similar transaction costs as determined with respect to the Company and by the Company.

The «Market Price of an ACCENTURE LTD Class A Common Share» as of any day shall equal the Average Price Per Share as of such day, unless ACCENTURE LTD sells (i.e. trade date) shares of its Class A Common Shares on such day for cash other than in a transaction with any employee or an affiliate and other than pursuant to a preexisting obligation; in which case the «Market Price of an ACCENTURE LTD Class A Common Share» as of such day shall be the weighted average sale price per share, net of brokerage and similar costs.

A «United States business day» shall mean a day other than a Saturday, Sunday or United States federal holiday and shall consist of the time period from 12:01 am through 12:00 midnight (Eastern time).

A «United States trading day» shall mean a day on which ACCENTURE LTD Class A Common Shares are traded on the New York Stock Exchange or any other exchange on which they may be listed from time to time.

The «Valuation Ratio» at any time shall equal 1.00, provided that the Valuation Ratio shall be subject to adjustment from time to time pursuant to the following provisions of this Article 23. If at any time:

- (i) ACCENTURE LTD acquires or otherwise holds more than a de minimis amount of assets other than:
 - (a) its shareholding in the Company,
 - (b) any direct or indirect interest in its own shares (provided that such shares would not be treated as an asset of ACCENTURE LTD on a consolidated balance sheet of ACCENTURE LTD prepared in accordance with generally accepted accounting principles in the United States of America), or
 - (c) any assets that it holds only transiently prior to contributing or loaning such assets to the Company (provided that any such transiently held assets are so contributed or loaned prior to the end of the then current fiscal quarter of ACCENTURE LTD),
- (ii) ACCENTURE LTD incurs or otherwise is liable for more than a de minimis amount of liabilities other than any liability for which it is the obligee under a corresponding liability of the Company, or
- (iii) circumstances otherwise require, then
 - (1) the General Partner shall promptly inform the Supervisory Board and those members of the Supervisory Board that are also Limited Shareholders (in such capacity, the «Limited Shareholders Committee») of such fact,
 - (2) the General Partner shall provide the Limited Shareholders Committee with such other information, including financial information or statements, as the Limited Shareholders Committee may reasonably require in connection with the determinations contemplated by the following clause (3) of this sentence, and
 - (3) each of the General Partner and the Limited Shareholders Committee shall use their best efforts to promptly:
 - (x) determine whether an adjustment to the Valuation Ratio is required in order to reflect the relative fair market values of an ACCENTURE LTD Class A Common Share and a Class I Common Share and
 - (y) if such an adjustment is so required, determine a process for equitable adjustment of the Valuation Ratio (whether based on the financial statements of ACCENTURE LTD or otherwise and whether a process for a one-time adjustment or recurring adjustments).

If the General Partner and the Limited Shareholders Committee determine that an adjustment in the Valuation Ratio is so required and determine a process for equitable adjustment of the Valuation Ratio, then the Valuation Ratio shall be adjusted by such process. If no agreement can be reached promptly (but in any event within 45 days) between the General Partner and the Limited Shareholders Committee as to whether any such adjustment is so required or as to a process for equitable adjustment, then the General Partner and the Limited Shareholders Committee shall choose an independent arbitrator (which may be a leading international investment bank) who is a recognized expert in the field of company valuation to (x) determine whether an adjustment to the Valuation Ratio is required in order to reflect the relative fair market values of an ACCENTURE LTD Class A Common Share and a Class I Common Share and (y) if such an adjustment is so required, determine a process for equitable adjustment of the Valuation Ratio (whether based on the financial statements of ACCENTURE LTD or otherwise and whether a process for a one-time adjustment or recurring adjustments). If the arbitrator determines that an adjustment in the Valuation Ratio is so required and determines a process for equitable adjustment of the Valuation Ratio, then the Valuation Ratio shall be adjusted by such process.

If ACCENTURE LTD:

- (i) pays a dividend or makes a distribution on its ACCENTURE LTD Class A Common Shares in ACCENTURE LTD Class A Common Shares,
- (ii) subdivides its outstanding ACCENTURE LTD Class A Common Shares into a greater number of shares,
- (iii) combines its outstanding ACCENTURE LTD Class A Common Shares into a smaller number of shares,
- (iv) makes a distribution on its ACCENTURE LTD Class A Common Shares in shares of its share capital other than ACCENTURE LTD Class A Common Shares, or
- (v) issues by reclassification of its ACCENTURE LTD Class A Common Shares any shares of its share capital,

then the Valuation Ratio in effect immediately prior to such action shall be adjusted so that the holder of Class I Common Shares thereafter redeemed may receive the redemption price or number of shares of share capital of ACCENTURE LTD, as the case may be, which it would have owned immediately following such action if it had redeemed immediately prior to such action (after taking into account any corresponding action taken by the Company).

In the event of any business combination, amalgamation, restructuring, recapitalization or other extraordinary transaction directly or indirectly involving ACCENTURE LTD or any of its securities or assets as a result of which the holders of ACCENTURE LTD Class A Common Shares shall hold voting securities of an entity other than ACCENTURE LTD, the terms «ACCENTURE LTD Class A Common Shares» and ACCENTURE LTD shall refer to such voting securities formerly representing or distributed in respect of ACCENTURE LTD Class A Common Shares and such entity, respectively.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Feider, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 23, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(103792.2/211/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.874.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103793.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.874.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of November.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Philippe Thiébaud, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the general partner (gérant commandite) (the General Partner) of ACCENTURE S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.874 (the Company),

pursuant to resolutions of the General Partner dated 15 November 2005. A copy of the minutes of the said resolutions, initialled in variatur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 609, dated 8 August 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by several deeds and the last time on 15 November 2005 by a deed of the undersigned notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and that in accordance with the Company's Articles.

«The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,802,814,702 (one billion eight hundred and two million eight hundred fourteen thousand seven hundred and two Euro) divided into shares (actions de commandité) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The Shares are divided into 276,720,462 Class I Common Shares («Class I Common Shares»), 470,958,308 (four hundred seventy million nine hundred fifty-eight thousand three hundred eight) Class II Common Shares («Class II Common Shares»), 477,122,730 Class III Common Shares («Class III Common Shares») and 5,000,000 (five million) Class III-A Common Shares («Class III-A Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class III-B Common Shares («Class III-B Common Shares»), 10,000,000 (ten million) Class III-C Common Shares («Class III-C Common Shares»), 10,000,000 (ten million) Class III-D Common Shares («Class III-D Common Shares»), 15,000,000 (fifteen million) Class III-E Common Shares («Class III-E Common Shares»), 15,000,000 (fifteen million) Class III-F Common Shares («Class III-F Common Shares»), 20,000,000 (twenty million) Class III-G Common Shares («Class III-G Common Shares»), 25,000,000 (twenty-five million) Class III-H Common Shares («Class III-H Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class III-I Common Shares («Class III-I Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class III-J Common Shares («Class III-J Common Shares»),

16,050,000 (sixteen million fifty thousand) Class III-K Common Shares («Class III-K Common Shares»), 5,025,720 (five million twenty-five thousand seven hundred twenty) Class III-L Common Shares («Class III-L Common Shares»), 68,626,707 (sixty-eight million six hundred and twenty-six thousand seven hundred seven) Class III-M Common Shares («Class III-M Common Shares»), and 12,747,835 (twelve million seven hundred forty-seven thousand eight hundred thirty-five) Class III-N Common Shares («Class III-N Common Shares») (Class III-A Common Shares through Class III-N Common Shares are collectively referred to as «Class III Letter Shares»), having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association and namely those differences set out in Articles 5, 6, 7, 8, 19 and 20 hereof. Pursuant to article 5 of the Articles, the General Partner is for a period of 5 years starting on 28 June 2005 authorised to issue Class I Common Shares and/or Class II Common Shares (whether or not as Class II Bonus Shares) and/or Class III Common Shares (whether or not as Class III Bonus Shares) from time to time including Class III Letter Shares in one or several series bearing different numbers or letters in order to identify them.

The authorisation granted to the General Partner includes the authorisation to issue Shares to itself.

The General Partner is authorised and empowered for the same period of 5 years starting on 28 June 2005 to determine the conditions attaching to any subscription of Shares and to determine the amount of issue premium (if any) which will have to be paid, and it may, from time to time, effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders.»

2. Pursuant to article 5 of the Articles, the authorised share capital is set at EUR 50,000,000,000 (the «Authorised Share Capital») consisting of 10,000,000,000 Class I Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 20,000,000,000 Class II Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 9,782,549,738 Class III Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and 5,000,000 Class III-A Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class III-B Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 10,000,000 Class III-C Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 10,000,000 Class III-D Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 15,000,000 Class III-E Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 15,000,000 Class III-F Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 20,000,000 Class III-G Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 25,000,000 Class III-H Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class III-I Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class III-J Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 16,050,000 Class III-K Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,025,720 Class III-L Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 68,626,707 Class III-M Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and 12,747,835 Class III-N Common Shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

3. By a resolution of 15 November 2005, the General Partner has inter alia resolved to issue Bonus Shares to the holders of Class II Common Shares and Class III Common Shares and to increase the share capital of the Company by EUR 14,059,511 (fourteen million fifty-nine thousand five hundred and eleven) from its present amount of EUR 1,802,814,702 (one billion eight hundred and two million eight hundred and fourteen thousand seven hundred and two Euro) to EUR 1,816,874,213 (one billion eight hundred and sixteen million eight hundred and seventy-four thousand two hundred and thirteen), by means of the conversion of an amount of EUR 14,059,511 taken from share premium of the Company by way of the creation and issuance of (a) 5,315,556 Class II Bonus Shares of the Company having each a par value of EUR 1.25 and (b) 5,932,053 Class III Bonus Shares of the Company having each a par value of EUR 1.25 and appointed the appearing person to represent the General Partner in order to record the increase so effectuated in notarial form.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows it being understood that the below language does not take into account redemptions or sales of Class I Common Shares to ACCENTURE LTD or its subsidiaries which occurred after 10 November 2005:

«Art. 5. Capital. The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,816,874,213 (one billion eight hundred and sixteen million eight hundred and seventy-four thousand two hundred and thirteen Euro) divided into shares (actions de commandité) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Shares are divided into 276,720,462, (two hundred and seventy-six million seven hundred and twenty thousand four hundred and sixty-two) Class I Common Shares («Class I Common Shares»), 476,273,864 (four hundred and seventy-six million two hundred and seventy-three thousand eight hundred and sixty-four) Class II Common Shares («Class II Common Shares»), 483,054,783 (four hundred and eighty-three million and fifty-four thousand seven hundred eighty-three) Class III Common Shares («Class III Common Shares») and 5,000,000 (five million) Class III-A Common Shares («Class III-A Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class III-B Common Shares («Class III-B Common Shares»), 10,000,000 (ten million) Class III-C Common Shares («Class III-C Common Shares»), 10,000,000 (ten million) Class III-D Common Shares («Class III-D Common Shares»), 15,000,000 (fifteen million) Class III-E Common Shares («Class III-E Common Shares»), 15,000,000 (fifteen million) Class III-F Common Shares («Class III-F Common Shares»), 20,000,000 (twenty million) Class III-G Common Shares («Class III-G Common Shares»), 25,000,000 (twenty-five million) Class III-H Common Shares («Class III-H Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class III-I Common Shares («Class III-I Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class III-J Common Shares («Class III-J Common Shares»), 16,050,000 (sixteen million fifty thousand) Class III-K Common Shares («Class III-K Common Shares»), 5,025,720 (five million twenty-five thousand seven hundred twenty) Class III-L Common Shares («Class III-L Common Shares»), 68,626,707 (sixty-eight million six hundred and twenty-six thousand seven hundred sev-

en) Class III-M Common Shares («Class III-M Common Shares»), and 12,747,835 (twelve million seven hundred forty-seven thousand eight hundred thirty-five) Class III-N Common Shares («Class III-N Common Shares») (Class III-A Common Shares through Class III-N Common Shares are collectively referred to as «Class III Letter Shares»), having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association and namely those differences set out in Articles 5, 6, 7, 8, 19 and 20 hereof.»

Tax exemption

As the share capital increase is made by way of the conversion of distributable reserves the capital increase is exempt from capital duty.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 5,000 (five thousand Euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Philippe Thiébaud, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le Gérant Commandité) d'ACCENTURE S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.874 (la Société),

conformément aux résolutions du Gérant Commandité du 15 novembre 2005.

Une copie du procès-verbal desdites résolutions, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des administrations compétentes.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 609 en date du 8 août 2001. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et, en dernier lieu le 15 novembre 2005 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et que, en accord avec les statuts de la Société:

«Le capital souscrit, émis et libéré de la Société est de 1.802.814.702,- EUR (un milliard huit cent deux millions huit cent quatorze mille sept cent deux euros) réparties en actions de commandité détenues par le Gérant Commandité d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR) et des actions de commanditaires détenues par le(s) Associé(s) Commanditaire(s) d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune. Les Actions sont réparties en 276.720.462 actions ordinaires de catégorie I («Actions Ordinaires de Catégorie I»), 470.958.308 (quatre cent soixante-dix millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent huit) actions ordinaires de catégorie II («Actions Ordinaires de Catégorie II»), 477.122.730 (quatre cent soixante-dix-sept millions cent vingt-deux mille sept cent trente) actions ordinaires de catégorie III («Actions Ordinaires de Catégorie III») et 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-A («Actions Ordinaires de Catégorie III-A»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-B («Actions Ordinaires de Catégorie III-B»), 10.000.000 (dix millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-C («Actions Ordinaires de Catégorie III-C»), 10.000.000 (dix millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-D («Actions Ordinaires de Catégorie III-D»), 15.000.000 (quinze millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-E («Actions Ordinaires de Catégorie III-E»), 15.000.000 (quinze millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-F («Actions Ordinaires de Catégorie III-F»), 20.000.000 (vingt millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-G («Actions Ordinaires de Catégorie III-G»), 25.000.000 (vingt-cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-H («Actions Ordinaires de Catégorie III-H»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-I («Actions Ordinaires de Catégorie III-I»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-J («Actions Ordinaires de Catégorie III-J»), 16.050.000 (seize millions cinquante mille) Actions Ordinaires de Catégorie III-K («Actions Ordinaires de Catégorie III-K»), 5.025.720 (cinq millions vingt-cinq mille sept cent vingt) Actions Ordinaires de Catégorie III-L («Actions Ordinaires de Catégorie III-L»), 68.626.707 (soixante-huit millions six cent vingt-six mille sept cent sept) Actions Ordinaires de Catégorie III-M («Actions Ordinaires de Catégorie III-M») et 12.747.835 (douze millions sept cent quarante-sept mille huit cent trente-cinq) Actions Ordinaires de Catégorie III-N («Actions Ordinaires de Catégorie III-N»); les Actions Ordinaires de Catégorie III-A jusqu'aux Actions Ordinaires de Catégorie III-N sont collectivement dénommées les «Actions Ordinaires de Catégorie III-Lettre»), ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, à l'exception des différences mentionnées dans les présents Statuts et en particulier celles prévues aux Articles 5, 6, 7, 8, 19 et 20.»

Conformément à l'Article 5 des Statuts, il est conféré au Gérant Commandité l'autorisation et le pouvoir d'émettre des Actions Ordinaires de Catégorie I et/ou des Actions Ordinaires de Catégorie II (que ce soit ou non en tant qu'Actions Bonus de Catégorie II) et/ou des Actions Ordinaires de Catégorie III (que ce soit ou non en tant qu'Actions Bonus de Catégorie III) périodiquement, y compris des Actions de Catégorie III-Lettre, en une ou plusieurs séries portant différents numéros ou lettres aux fins de leur identification.

L'autorisation accordée au Gérant Commandité inclut l'autorisation d'émettre des Actions pour lui-même.

Pendant la même période de cinq ans commençant le 28 juin 2005, il est conféré au Gérant Commandité l'autorisation et le pouvoir de fixer les conditions attachées à toute souscription d'actions et de déterminer le montant de la prime d'émission (s'il y a lieu) qui devra être versée, et il peut, périodiquement, mettre en oeuvre cette augmentation partielle ou totale lors de la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et de l'attribution d'Actions entièrement libérées aux Actionnaires.»

2. Conformément à l'Article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à 50.000.000.000,- EUR (le «Capital social Autorisé»), représenté par 10.000.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 20.000.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie II d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 9.782.549.738 Actions Ordinaires de Catégorie III d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 10.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 10.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-D d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 15.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-E d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 15.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-F d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 20.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-G d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 25.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-H d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-I d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-J d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 16.050.000 Actions Ordinaires de Catégorie III-K d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 50.250.720 Actions Ordinaires de Catégorie III-L d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 68.626.707 Actions Ordinaires de Catégorie III-M d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et 12.747.835 Actions Ordinaires de Catégorie III-N d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

3. Par une résolution du 15 novembre 2005, le Gérant Commandité a notamment décidé d'émettre des Actions Bonus aux porteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie II et III et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 14.059.511,- EUR (quatorze millions cinquante-neuf mille cinq cent onze euros) de son montant actuel de 1.802.814.702,- EUR (un milliard huit cent quatorze millions huit cent quatorze mille sept cent deux euros) à 1.816.874.213,- EUR (un milliard huit cent seize millions huit cent soixante-quatorze mille deux cent treize euros) par la conversion d'un montant de 14.059.511,- EUR prélevé sur le compte de prime d'émission de la Société par la création et l'émission de (a) 5.315.556 Actions Bonus de Catégorie II de la Société ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) et (b) 5.923.053 Actions Bonus de Catégorie III de la Société ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) et a désigné le comparant afin de le représenter en vue d'acter cette augmentation de capital en la forme notariée.

En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante étant entendu que les termes de l'article ci-dessous ne tiennent pas compte des rédemptions ou vente d'Actions Ordinaires de Catégorie I à ACCENTURE LTD ou toute autre filiale de celle-ci conclues après (et non inclus) 10 novembre 2005:

«**Art. 5. Capital.** Le capital souscrit, émis et libéré de la Société est de 1.816.874.213,- EUR (un milliard huit cent seize millions huit cent soixante-quatorze mille deux cent treize euros) réparties en actions de commandité détenues par le Gérant Commandité d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR) et des actions de commanditaires détenues par le(s) Associé(s) Commanditaire(s) d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune. Les Actions sont réparties en 276.720.462 (deux cent soixante-seize millions sept cent vingt mille quatre cent soixante-deux) actions ordinaires de catégorie I («Actions Ordinaires de Catégorie I»), 476.273.864 (quatre cent soixante-seize million deux cent soixante-treize mille huit cent soixante-quatre) actions ordinaires de catégorie II («Actions Ordinaires de Catégorie II»), 483.054.783 (quatre cent quatre-vingt-trois millions cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions ordinaires de catégorie III («Actions Ordinaires de Catégorie III») et 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-A («Actions Ordinaires de Catégorie III-A»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-B («Actions Ordinaires de Catégorie III-B»), 10.000.000 (dix millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-C («Actions Ordinaires de Catégorie III-C»), 10.000.000 (dix millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-D («Actions Ordinaires de Catégorie III-D»), 15.000.000 (quinze millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-E («Actions Ordinaires de Catégorie III-E»), 15 000 000 (quinze millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-F («Actions Ordinaires de Catégorie III-F»), 20.000.000 (vingt millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-G («Actions Ordinaires de Catégorie III-G»), 25.000.000 (vingt-cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-H («Actions Ordinaires de Catégorie III-H»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-I («Actions Ordinaires de Catégorie III-I»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie III-J («Actions Ordinaires de Catégorie III-J»), 16.050.000 (seize millions cinquante mille) Actions Ordinaires de Catégorie III-K («Actions Ordinaires de Catégorie III-K»), 5.025.720 (cinq millions vingt-cinq mille sept cent vingt) Actions Ordinaires de Catégorie III-L («Actions Ordinaires de Catégorie III-L»), 68.626.707 (soixante-huit millions six cent vingt-six mille sept cent sept) Actions Ordinaires de Catégorie III-M («Actions Ordinaires de Catégorie III-M») et 12.747.835 (douze millions sept cent quarante-sept mille huit cent trente-cinq) Actions Ordinaires de Catégorie III-N («Actions Ordinaires de Catégorie III-N»); les Actions Ordinaires de Catégorie III-A jusqu'aux Actions Ordinaires de Catégorie III-N sont collectivement dénommées les «Actions Ordinaires de Catégorie III-Lettre»), ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, à l'exception des différences mentionnées dans les présents Statuts et en particulier celles prévues aux Articles 5, 6, 7, 8, 19 et 20.»

Exonération fiscale

Compte tenu du fait que l'augmentation de capital se fait par la conversion de réserves distribuable, l'augmentation de capital est exemptée du droit d'apport.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ 5.000,- EUR (cinq mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Thiebaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103794.3/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.874.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103795.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

C & C TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 110.679.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Charles Jean Henri Valentin, entrepreneur, né à Versailles (France), le 11 septembre 1952, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare;

2.- Monsieur Jean-Marie Ludovic Fourquin, Déontologue, né à Reims (France), le 16 octobre 1948, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

ici représenté par Monsieur Charles Jean Henri Valentin, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

C & C TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, l'importation, la vente et l'exportation de marchandises de tous genres notamment par voie de commerce électronique.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Charles Jean Henri Valentin, prénommé, deux cent quarante parts sociales	240
2.- Monsieur Jean-Marie Ludovic Fourquin, prénommé, dix parts sociales	10
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Charles Jean Henri Valentin, entrepreneur, né à Versailles (France), le 11 septembre 1952, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte,
Signé: C.J.H. Valentin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 septembre 2005, vol. 433, fol. 2, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(084802.3/242/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE - LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 104.980.

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE - LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 270 du 25 mars 2005,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.980.

L'Assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Alain Léonard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Chantal Hagen-De Mulder, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Omid Mohebati, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'Assemblée dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte, aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- La présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de EUR 1.250.000,- pour le porter du montant de EUR 750.000,- à EUR 2.000.000,- par l'émission de 1.250 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire minoritaire, la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, R.C.S Luxembourg B 28.259.

3. Souscription et libération intégrale des 1.250 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, par un apport en numéraire de EUR 1.250.000,- par l'actionnaire majoritaire, la société BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 25.459.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, lequel se lira désormais comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.»

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée.

L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la loi, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) pour le porter du montant de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) par l'émission de 1.250 (mille deux cent cinquante) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire minoritaire, la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, R.C.S Luxembourg B 28.259.

Souscription et libération

Le Président rappelle que la prédite société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. et l'actionnaire majoritaire, la société BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 25.459, sont les deux seuls actionnaires de la Société.

Intervient maintenant Madame Chantal Hagen-De Mulder, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandatée de l'actionnaire majoritaire, la société BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

La mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de la prédite société BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., aux 1.250 (mille deux cent cinquante) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale et libérer entièrement ces actions nouvellement émises par un apport en numéraire de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de l'apport de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Sur quoi l'Assemblée décide d'accepter lesdites souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvellement émises entièrement libérées à l'actionnaire majoritaire, la société BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société se lira désormais comme suit:
«Le capital social souscrit est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 15.000,- (quinze mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: A. Léonard, Ch. Hagen-De Mulder, O. Mohebati, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 81, case 1. – Reçu 12.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 novembre 2005. T. Metzler.
(104609.3/222/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE - LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 104.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 novembre 2005.

T. Metzler.

(104611.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

UNILUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 112.086.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Loes Maria Wilhelmina Ter Horst, administrateur de sociétés, demeurant à L-2163 Luxembourg, 41, avenue Monterey;

2.- Madame Joëlle Würth, comptable, demeurant à L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.

Lesquelles comparantes, tel que représentée, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de UNILUX INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Goetzingen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la location de voitures et annexes.

La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous les biens meubles et immeubles.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévus par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Madame Loes Maria Wilhelmina Ter Horst, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Madame Joëlle Würth, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.570,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Loes Maria Wilhelmina Ter Horst, administrateur de sociétés, née à Eindhoven (NL), le 12 août 1969, demeurant à L-2163 Luxembourg, 41, avenue Monterey,

b) Monsieur Petrus Kortten, administrateur de sociétés, né à Weert (NL), le 18 juin 1970, demeurant à B-3640 Kinrooi, Vlasvenstraat, 6/A,

c) Monsieur Gustaaf Straeter, administrateur de sociétés, né à Paises Bajos-NLD, le 23 janvier 1963, demeurant à EDF El Mirador Del, Puerto 10 3 B, Estepona.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée FIBEX, S.à r.l., avec siège social à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 45.864.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2010.

5) Le mandat des administrateurs et du commissaire est exercé à titre gratuit.

6) Le siège social est fixé à L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme UNILUX INTERNATIONAL S.A.:

a) Madame Loes Maria Wilhelmina Ter Horst, administrateur de sociétés, née à Eindhoven (NL), le 12 août 1969, demeurant à L-2163 Luxembourg, 41, avenue Monterey,

b) Monsieur Petrus Kortten, administrateur de sociétés, né à Weert (NL), le 18 juin 1970, demeurant à B-3640 Kinrooi, Vlasvenstraat 6/A,

c) Monsieur Gustaaf Straeter, administrateur de sociétés, né à Paises Bajos-NLD, le 23 janvier 1963, demeurant à EDF Eé Mirador Del, Puerto 10 3 B, Estepona.

Lesquels membres présents après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur délégué Madame Loes Maria Wilhelmina Ter Horst, prénommée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Ter Horst, P. Kortten, G. Straeter, J. Würth, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 novembre 2005, vol. 319, fol. 82, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 novembre 2005.

A. Holtz.

(103825.3/2724/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

B.P.I.I., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 45.660.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(098937.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

B.P.I.I., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 45.660.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(098938.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SNACK SOLEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 82.821.

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Volkan Nasuf Eraydin, employé privé, né à Metz (France), le 18 décembre 1983, demeurant à F-57070 Metz, 23, boulevard d'Alsace.
2. Madame Umran Yildirim, femme au foyer, née à Sorgun (Turquie), le 1^{er} mai 1958, demeurant à F-57070 Metz, 23, boulevard d'Alsace.
3. Monsieur Seyfi Eraydin, indépendant, né à Sorgun (Turquie), le 3 mars 1963, demeurant à F-57070 Metz, 23, boulevard d'Alsace.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée SNACK SOLEIL, S.à r.l., avec siège social à Dudelange, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1253 du 31 décembre 2001, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 15 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil C numéro 10 du 6 janvier 2005.

I.- Cessions de parts

1) Monsieur Volkan Nasuf Eraydin, prénommé, déclare par les présentes, céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Madame Emine Yildirim, indépendante, née à Sorgun (Turquie), le 1^{er} mai 1969, demeurant à F-11100 Narbonne (France), 8, Impasse des Cypres, ici présente et ce acceptant, cinquante (50) parts sociales;

2) Madame Umran Yildirim, prénommée, déclare par les présentes, céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Gursel Aydogan, commerçant, né à Sorgun (Turquie), le 6 octobre 1967, demeurant à F-11100 Narbonne (France), 8, Impasse des Cypres, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales;

3) Monsieur Seyfi Eraydin, prénommé, déclare par les présentes, céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Gursel Aydogan, prénommé, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales.

Les cessions de parts ont lieu au prix total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) montant que les cédants déclarent avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées à partir de ce jour et ils auront droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, les cédants mettent et subrogent les cessionnaires dans tous leurs droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

II.- Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés, à savoir:

- Madame Emine Yildirim, prénommée,
- Monsieur Gursel Aydogan, prénommé,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés actuels déclarent donner leur accord aux cessions de parts ci-avant documentées.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts ci-avant constatées, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été attribuées comme suit:

1. Madame Emine Yildirim, indépendante, née à Sorgun (Turquie), le 1 ^{er} mai 1969, demeurant à F-11100 Narbonne (France), 8, Impasse des Cypres: cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Gursel Aydogan, commerçant, né à Sorgun (Turquie), le 6 octobre 1967, demeurant à F-11100 Narbonne (France), 8, Impasse des Cypres: cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100.»

Les gérants, administratif et technique, Monsieur Volkan Nasuf Eraydin et Madame Umran Yildirim, déclarent accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

18720

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.N. Eraydin, U. Yildirim, S. Eraydin, E. Yildirim, G. Aydogan, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

G. Lecuit.

(103777.3/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

SNACK SOLEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 82.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

G. Lecuit.

(103778.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.256.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2005

Première résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires prend acte de la démission, en date du 1^{er} mars 2005 avec effet au 23 avril 2005, de Messieurs Timothy Kenney et Jean Fuchs de leur poste d'Administrateur et donne à ces derniers décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 23 avril 2005.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit aux fonctions d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'avril 2006, Madame Tomoko Sasahara et Messieurs François Bazin et Alain Pitous.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098955.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.
